

PLAN D'URGENCE CANICULE

Inscription volontaire des personnes âgées de 65 ans et plus ou des personnes adultes handicapées, résidant seules à leur domicile.

- NOM :
- PRENOM :
- DATE DE NAISSANCE :
- ADRESSE :
- N° DE TELEPHONE :
- COORDONNEES DU SERVICE INTERVENANT A DOMICILE (éventuel) :
- PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (proches, voisins) :
- NOM ET QUALITE DE LA TIERCE PERSONNE AYANT EFFECTUE LA DEMANDE :
- PERSONNE ADULTE HANDICAPEE ☐

Date de la demande :

Signature :

PREVENTION CONTRE LA CANICULE CET ÉTÉ

Cher Monsieur, chère Madame, chers Concitoyens,

Dans le cadre du Plan canicule 2018, la municipalité a le devoir de tenir à jour le registre obligatoire, conformément à la loi N° 2004-626 du 30 Juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes handicapées isolées à leur domicile.

Seules les personnes qui en font la demande seront inscrites au registre.

Pour votre sécurité et afin d'éviter l'isolement des personnes seules fragiles, nous vous recommandons de vous faire connaître en retournant la fiche au secrétariat de Mairie.

* RAPPEL DES CONSIGNES POUR AFFRONTER LA GROSSE CHALEUR :

- Evitez les sorties aux heures les plus chaudes,
- Si vous sortez, restez à l'ombre,
- Buvez au moins 1 verre d'eau par heure (même sans soif, eau, jus de fruits),
- Fermez fenêtres et volets exposés au soleil,
- Prenez régulièrement dans la journée des douches, humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse ou d'un gant de toilette,
- Portez des vêtements légers et amples,
- Si vous êtes victime d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours, en composant le 15.

Informations accessibles : www.sante.gouv.fr (accès par thèmes « canicules et chaleurs extrêmes »).

Nous vous prions de croire cher Monsieur, chère Madame, chers Concitoyens, en l'expression de nos meilleurs et dévoués sentiments.

L'adjointe, Vice-Présidente du CCAS
Rosette CHAHINIAN

Le Maire,
Christian MARCHANDEAU